

## COMPTE RENDU

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Etaient présents** : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, MELY Arthur, SCHMITT Jean-Dominique, RUPPERT Virginie et LOSSON Michaël.

**Etaient absents** :

PERREIN Alain, excusé, donne procuration à Jean Dominique SCHMITT.

BIBET Laurent, excusé, donne procuration à Dominique MAST.

HOFFMANN Fabienne, excusée, donne procuration à Jessica AMBROSETTI.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

**Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.**

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**1-RETROCESSION VOIRIE – LOTISSEMENT « LE CLOS DES VIGNES »**

Après exposé du Maire, la rétrocession de la route et des trottoirs du lotissement « Le Clos des Vignes III » avec une réserve sur le chemin mitoyen avec la propriété de Monsieur ALIZIER, est accepté, à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise et charge le maire de nommer un notaire pour l'enregistrement.

**2- CENTRE DE GESTION – ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES ET PREVOYANCE**

Le Maire informe que le Centre de Gestion de la Moselle a fait une proposition sur l'assurance statutaire et prévoyance à mettre en place pour les salariés de la commune et que la mairie a reçu un premier devis d'un courtier en Assurances.

Le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil avec production de nouveaux devis et nouvelles informations afin de prendre une décision éclairée sur ce dossier.

**3 -CONTROLE SECURITE – AIRES DE JEUX**

Après exposé du Maire et présentation du devis de l'APAVE d'un montant de 490 euros HT (soit 588 euros TTC) pour le contrôle de sécurité des aires de jeux de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le devis et faire exécuter le contrôle.

**4- LOGICIEL – GESTION DES BAUX DE CHASSE**

Après exposé du Maire et présentation du logiciel « Gestion des Baux de Chasse » pour un montant de 875 euros HT (soit 1050 euros TTC) pour la gestion comptable des baux de Chasse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le devis et de faire installer le logiciel.

## **5- PLUI (PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas transférer la compétence Urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la CCHCPP.

## **6- DIVERS**

Le conseil municipal attend les directives du Préfet de la Moselle afin d'organiser la manifestation de la saint Nicolas prévue initialement le 5 décembre 2020.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30**

**Le Maire,**

**Dominique MAST**